



Chantier en forêt de la Perrerette (Bonvillard 73)

Les PPRDF sortent du bois !

97 massifs prioritaires, situés pour la moitié d'entre eux en montagne, ont été identifiés en forêt rhônalpine par le Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF). Pour chacun, une liste d'actions à conduire a été validée et est mise en œuvre depuis 2012 par des techniciens au sein du CRPF et des Chambres d'agriculture. Quel bilan peut-on tirer à mi-parcours du dispositif ?

Savoie (73-74) : un quart de bois supplémentaire mobilisé

« On a d'excellents résultats sur les premières années dans les deux Savoie », explique Sylvain Ougier, ingénieur au CRPF. « En 2014, on a mobilisé 26 000 m³ de bois supplémentaires, soit le quart de ce qui se met ici sur le marché ordinairement en forêt privée : c'est considérable ! »

Il faut dire que le CRPF et la Chambre d'agriculture ont « mis le paquet » sur l'animation des territoires sélectionnés dans les Savoie, avec 8,5 postes d'animation et d'encadrement dédiés. « Cela montre que quand on a des moyens d'animation, on a des résultats », poursuit l'ingénieur, précisant que ses techniciens ont travaillé dans des massifs sélectionnés en raison de leur retard d'exploitation : des secteurs particulièrement ingrats en termes de dénivelé, de parcellaire, d'accessibilité...

Des moyens humains pour appliquer le plan de mobilisation

C'est ainsi que Benjamin Mailland du CRPF a vu aboutir tout récemment le fruit d'un an de travail auprès des propriétaires de la forêt de la Perrerette (Savoie), sur le territoire d'Arlyère, syndicat intercommunal du bassin d'Albertville regroupant quatre communautés de communes et 39 communes. « Notre territoire est composé pour moitié de forêt, dont 50 % privées. Nous avons rédigé dès 2010 un Plan de mobilisation du bois (PMB) qui a permis, quand le PPRDF est arrivé, en 2012, d'être au clair avec les besoins du massif », précise Laure Chataigner-Letinois, chargée de mission d'Arlyère. Ce PMB avait identifié 55 massifs prioritaires susceptibles de fournir des volumes de bois supplémentaires ainsi qu'un déficit de desserte forestière de 37 km pour les seules forêts productives. On peut dire que le PPRDF nous a apporté les moyens humains d'appliquer ce plan », conclut-elle.

Des propriétaires gagnés à la cause

Dans le massif de la Perrerette, au-dessus de Bonvillard, Benjamin Mailland explique le travail d'éclaircie réalisé par l'exploitant : « nous avons pu sortir 700 m³ de bois dont plus du tiers a pu aller en scierie, mais il était temps d'intervenir sur ce massif beaucoup trop dense pour que les beaux arbres profitent. De ce fait les prix n'étaient pas très intéressants : de 26 euros le mètre cube (bois de charpente) à zéro (bois énergie) ». Benjamin a pu réunir les huit propriétaires (61 parcelles sur 4,7 hectares) qui ont accepté bien volontiers qu'on s'occupe de leur forêt et de gagner en moyenne plus de 700 euros sur l'opération. « Juste retour des choses pour le propriétaire qui paye la taxe foncière. Et quand on reviendra, dans environ dix ans, pour faire une nouvelle éclaircie, on sera

connu des propriétaires, ce sera bien plus facile. Par ailleurs, d'autres opérations sont prévues sur d'autres parcelles. Quelques propriétaires ont adhéré au Groupement de sylviculteurs de Val-d'Arly, Beaufortain et bassin Albertvillois. Ce sont autant de personnes gagnées à la cause de la gestion forestière ! »



B. Mailland - L. Chataigner-Letinois

Des élus locaux mobilisés

« C'est un travail qui ne fait que commencer », reprend Sylvain Ougier, « mais il a déjà l'immense intérêt de créer du relationnel avec les propriétaires et les collectivités locales. Ainsi, Arlysère, le CRPF et le groupement de sylviculteurs du territoire viennent de signer une convention sur deux ans qui va au-delà du PPRDF. » Destinée à « animer le volet forestier du territoire (financement régional PSADER), favoriser la production de bois local et reconquérir la forêt en optimisant les facteurs de production », elle assure notamment les acteurs locaux du maintien d'un technicien forestier du CRPF sur le territoire pendant deux ans. « L'action PPRDF a contribué à ce nouveau partenariat », poursuit l'ingénieur, saluant l'engagement des élus sur certains dossiers.

Un projet vieux de plus de dix ans



C'est le cas du projet de desserte de la forêt de Ressachaux, au-dessus de Morzine (Haute-Savoie). Ici, le temps s'étire. Nous sommes sur un massif à 95 % inaccessible, inexploité pour certaines parcelles depuis 50 ans, d'où le bois ne sort plus. Même en forêt communale, l'exploitation stagne. Les vallées qui entourent le massif se sont urbanisées, empêchant toute sortie de bois en bas des pentes, quand ce ne sont pas des terres agricoles trop fragiles pour voir passer des engins forestiers. La commune, qui possède environ 170 hectares au nord, le Bois de l'Acquy, a lancé sans succès un projet de desserte il y a dix ans... Puis elle s'est tournée vers le CRPF. Une gageure pour les techniciens qui se sont relayés sur le dossier, comme Julien Lager qui n'a pu retrouver qu'une partie des propriétaires. « 466 propriétaires, 1 531 parcelles », énumère-t-il, « et 389 hectares.

Nous avons travaillé sur un projet (route de 7 km, piste de 1,1 km et places de retournement en cul-de-sac), qui dessert totalement le massif avec un seul accès, au nord. L'idée était de ne pas augmenter la fréquentation, qui effraie beaucoup les propriétaires. Après une enquête publique "à blanc", les conditions sont réunies pour créer l'Association syndicale autorisée de la Dranse de Morzine. Reste à finir l'étude d'impact. Nous devrions pouvoir commencer les travaux début 2016 et cela devrait durer deux ans ». Le technicien ne cache pas son impatience. « Sans attendre, nous proposerons aux propriétaires volontaires la mise en œuvre d'une gestion collective durable. » Le coût global de l'opération, 506 000 euros hors taxes, est subventionné à 80 % par des aides publiques (Département, Région, Europe). Le reste est à la charge de chaque propriétaire, 280 à 380 euros/ha, rapidement remboursés par la vente de 6 à 10 m³ de bois de charpente.

Un travail d'animation loin d'être achevé

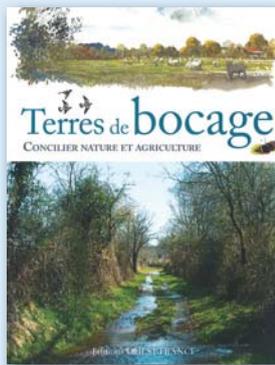
« Heureusement qu'on les avait ! » s'exclame Guy Pernet, conseiller municipal de Morzine chargé de la forêt, à propos des équipes du CRPF. « Les projets de desserte font l'objet de dossiers administratifs compliqués. Nous y avons travaillé longtemps sans trop savoir comment nous y prendre. Or, cela devenait urgent : le bois ne sortait plus, la forêt vieillissait. Il fallait s'en occuper, car les bois risquaient de se perdre. De plus, sur la partie communale, nous pouvions, avec un accès, valoriser beaucoup mieux nos bois. Mais cela prend du temps. Les gens étaient réticents, ils ont eu peur que cela augmente la fréquentation du massif. » Pour l'élu, rien n'aurait été possible sans le travail d'animation du CRPF. Un travail loin d'être achevé, car lorsque la route sera faite, « il faudra mobiliser les propriétaires pour exploiter le bois ».

« C'est un travail de longue haleine », conclut Sylvain Ougier, « qui va porter ses fruits de façon exponentielle. Les animateurs que nous avons embauchés sont jeunes. Ils étaient sans expérience et on les a formés. Ils sont de plus en plus performants ! Maintenant, les acteurs locaux nous connaissent. On apporte des solutions sur des massifs très compliqués où nous n'allions pas faute de temps et les propriétaires sont satisfaits d'exploiter leur forêt. Grâce aux moyens du PPRDF, il se passe des choses en forêt et ce n'est pas près de s'arrêter ! »

► Contact : Sylvain Ougier - 04 50 88 18 94 - sylvain.ougier@crpf.fr
Benjamin Mailland - 04 79 38 69 15 - benjamin.mailland@crpf.fr
Julien Lager, CRPF - 04 50 25 73 43 - julien.lager@crpf.fr

Terre de bocage, concilier nature et agriculture

Avril 2014 - Collectif
Éditions Ouest France - 25 €
Disponible en librairie ou sur www.editionsouestfrance.eu

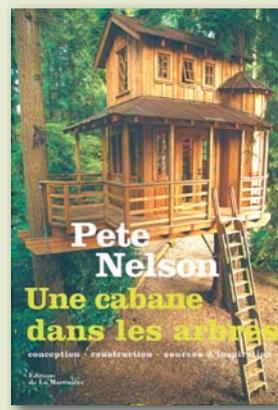


Les bocages, créés par les hommes pour leurs troupeaux, sont devenus de précieux réservoirs de diversité biologique d'une grande valeur patrimoniale. Leur survie, liée à l'existence d'exploitations à taille humaine en polyculture - élevage, permettrait de concilier agriculture, richesses naturelles, qualité de l'eau et beauté des paysages.

Une cabane dans les arbres

Juin 2014 - Pete Nelson
Éditions de La Martinière - 29 €
Disponible en librairie

Pete Nelson veut vous donner envie de grimper dans les arbres. Ce livre regorge d'idées et de conseils pour élaborer un projet de cabane haut perchée. À partir de 21 cabanes qu'il a réalisées, l'auteur décrit les nouvelles techniques et fixations permettant d'installer, sans abîmer les arbres, des cabanes solides et durables et fait en outre découvrir 26 cabanes étonnantes à travers le monde.



Ardèche : 36 000 m³ de bois en deux ans

« En Ardèche, huit secteurs avaient été définis dont deux étaient ciblés comme prioritaires. Ma mission était la mobilisation du bois. » Jean-Baptiste Mey a été recruté en juin 2012 sur un poste PPRDF basé à Privas, mais son intervention s'est focalisée sur des secteurs au sud d'Aubenas, dans des zones proches de Lablachère et de Paysac.



« Le pin maritime y domine, mais il n'y avait pas eu de coupe depuis des années », se souvient-il. Quand il est arrivé, cette essence était dépréciée. À l'époque, les propriétaires forestiers considéraient qu'elle n'avait pas de valeur commerciale. Autrefois, et particulièrement dans cette région, le pin maritime se destinait surtout aux bois de soutènement dans les mines de charbon voisines.

Un travail de prospection et de pédagogie

Après avoir défini des secteurs où « le potentiel avait été sous exploité », il a contacté tous les propriétaires de parcelles forestières. « Ma phase de prospection auprès des propriétaires se faisait en été notamment par des visites sur le terrain. L'hiver, je faisais tout le suivi de chantier avec les exploitants. » La gestion qu'il préconisait favorisait prioritairement le jardinage et la coupe d'amélioration, hormis les zones touchées par l'incendie de juillet 2012 qui ont dû faire l'objet de coupes rases (voir encadré). « Toutefois les parcelles ayant auparavant subi des coupes de dimension ont dû faire l'objet de coupes rases, on n'avait pas le choix. La coupe à blanc - qui est aussi un mode de gestion - s'impose quand on ne peut faire des coupes d'amélioration. Il faut éduquer ».

« Je me suis occupé de la phase mobilisation et d'exploitation »

Lors de sa première année, sur l'exercice 2013, il a pu mobiliser 17 000 m³ de bois et 19 000 m³ en 2014. En octobre dernier, il rappelle qu'il y avait un gros engouement sur le bois énergie. « Le pin maritime est pourtant un bois qui se travaille très bien. Il peut avoir d'autres débouchés si une gestion est pratiquée. Ma mission a donc été de regrouper les parcelles pour intéresser les exploitants, et d'inciter les propriétaires à suivre les coûts d'exploitation pour obtenir le meilleur prix ». Il a ainsi remarqué qu'il pouvait être moins rentable d'acheminer le bois par grumier au nord du département pour le transformer en palette, qu'à Pierrelatte pour en faire du bois énergie ou à Tarascon pour le transformer en pâte à papier.

Sur les chantiers, il veillait au bon déroulement des travaux. « J'étais derrière les exploitants pour qu'une fois le travail terminé, les chemins soient en bon état. C'est important de laisser une bonne image après une intervention en forêt, car, ensuite, il est plus facile de convaincre les gens de sortir leur bois. » Aujourd'hui, Jean-Baptiste Mey est technicien dans le nord de la Drôme. Le travail qu'il effectuait dans le cadre du PPRDF a été repris par les autres techniciens CRPF du Sud Ardèche.

► Contact : Jean-Baptiste Mey
06.17.78.02.45
jean-baptiste.mey@crpf.fr



L'incendie de Rosières

Pour Jean-Baptiste Mey, l'incendie qui s'est déclaré sur les communes de Rosières et Laurac-en-Vivarais en juillet 2012, ravageant 60 hectares de pins maritimes, a modifié le regard qu'avaient les propriétaires locaux sur leur forêt. Alors que jusqu'à présent, la mobilisation y était difficile, « ils ont tous été d'accord pour intervenir et entamer des coupes ».

Il fallait donc exploiter un gros volume d'arbres. « J'ai insisté pour que les exploitants trient le bois, brûlé ou non, afin qu'il ne parte pas systématiquement vers le bois énergie », rappelle-t-il. « Localement, on avait une scierie, neuve à l'époque, qui faisait de la palette. Il était important de l'approvisionner, d'autant plus que pour les propriétaires les prix étaient dans ce cas plus élevés pour la palette que pour le bois énergie ». 5 400 m³ ont ainsi été exploités en palette et 7 500 m³ en bois énergie.

Les coupes ont entraîné une contestation menée par le collectif « J'aime ma forêt » avec lequel Jean-Baptiste Mey a dû composer. « Les abatteuses inquiétaient une partie des habitants. Leur présence était impressionnante. Elles faisaient de grosses ornières sur les chemins. Elles ont fait très rapidement de nombreux trous dans le paysage. » Face à cette inquiétude, son travail a été pédagogique. « Il a fallu les rassurer en leur disant que le terrain ne resterait pas nu, que le pin maritime allait se régénérer ».